



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : JJG/CB

DC N°16.546

DECISION

***Concernant la fixation des tarifs d'entrées
à la Patinoire de ROYAN***

=°=°=°=

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2014, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 16 avril 2014 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°14.0689 en date du 17 avril 2014, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Patrick MARENGO, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 17 avril 2014, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

DECIDE

- de fixer les tarifs d'entrées à la Patinoire de ROYAN, comme suit :

Individuels

- | | |
|---------------------------------|---------|
| ➤ jusqu'à 5 ans | Gratuit |
| ➤ Tarif unique 5 ans et plus | 5,00 € |
| ➤ Pour les ¾ h de fin de séance | 3,00 € |

Groupes

- | | |
|---------------------------|---------|
| ➤ Le carnet de 10 entrées | 40,00 € |
|---------------------------|---------|

Carte à la journée

10,00 €

- d'encaisser la recette correspondante au compte 70632 – fonction 4145 sur le Budget Communal.

Fait à ROYAN, le 28 novembre 2016

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 1^{er} décembre 2016

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint,
Patrick MARENGO